

FORUM DES PEUPLES AUTOCHTONES

En marge de la 40ème session du Conseil des gouverneurs du FIDA
10 et 13 février 2017



Forum des peuples autochtones au FIDA, 2017 Synthèse des délibérations

Préambule

Nous, peuples autochtones d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes, saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et dans le renforcement des partenariats entre les peuples autochtones et le FIDA.

La participation accrue des peuples autochtones aux opérations du FIDA s'est traduite par un meilleur ciblage et une meilleure qualité de la conception des stratégies de pays du FIDA, ainsi que d'un certain nombre de projets et de leur exécution.

Nous reconnaissons le rôle de premier plan joué par le FIDA dans la recherche de voies permettant aux peuples autochtones de promouvoir leur concept de développement autodéterminé. Nous avons hautement apprécié, en particulier, l'engagement résolu du Président sortant du FIDA, M. Kanayo Nwanze, et nous prions la nouvelle équipe dirigeante d'accroître l'efficacité du FIDA en matière de développement, avec les peuples autochtones et dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans cet esprit, nous proposons les recommandations et les engagements suivants:

Recommandations adressées au FIDA

- Élaborer une approche holistique à l'appui de l'autonomisation économique des peuples autochtones, sur la base du respect et de la protection de leurs droits collectifs sur la terre et les ressources, et en assurant l'interconnexion entre les dimensions sociale, organisationnelle, culturelle et spirituelle qui caractérisent les moyens d'existence et les modes de vie des peuples autochtones – en prenant en compte les besoins et les priorités spécifiques des femmes et des jeunes;
- Dans le cadre du modèle opérationnel du FIDA, promouvoir des mécanismes fondés sur un programme garantissant la participation systématique des peuples autochtones à la conception et l'exécution of des projets, et leur participation à l'élaboration des politiques nationales, et veiller à ce que ces mécanismes appuient la consultation avec les femmes et les jeunes autochtones, et leur participation, conformément à la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones;
- Appuyer le renforcement des capacités suivant les besoins et les priorités spécifiques des populations autochtones, y compris les femmes et les jeunes au niveau national, et faciliter l'échange de meilleures pratiques – notamment celles résultant de projets financés par le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones – dans ou entre les pays et les régions;

- Considérer le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones comme un partenaire stratégique dans le cadre de la politique du FIDA en matière de dons. Encourager les gouvernements et les donateurs à contribuer au Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones en tant qu'instrument pour renforcer davantage la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones;
- Établir des partenariats avec les peuples autochtones en vue de mobiliser, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, des fonds qui appuieront des initiatives en matière de résilience et d'adaptation des communautés, en faisant appel aux savoirs traditionnels des peuples autochtones et aux innovations;
- Apporter un appui direct à l'accès aux marchés pour les produits des peuples autochtones – y compris ceux des femmes et des jeunes. Faciliter les liaisons avec des collaborations innovantes et inclusives dans lesquelles les peuples autochtones sont partenaires sur un pied d'égalité, et notamment des partenariats public-privé reconnaissant la valeur des paysages naturel et culturel des peuples autochtones;
- Dans les systèmes de suivi, veiller à la ventilation des données concernant les peuples autochtones et inclure des indicateurs sur les aspects sociaux, économiques, culturels et institutionnels, y compris l'identité et le bien-être des peuples autochtones, conformément au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable pour les peuples autochtones;
- Nous prions enfin le FIDA de soutenir et de poursuivre le renforcement des instruments définis pour la mise en œuvre de la Politique, à savoir: le bureau du FIDA spécialement chargé des questions autochtones et tribales; le Forum des peuples autochtones au FIDA, avec ses processus régionaux et nationaux; le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones; et les processus de participation à l'élaboration des politiques nationales.

Recommandations adressées aux gouvernements

- Appuyer la participation des femmes et des jeunes autochtones à tous les processus de développement respectant les droits des peuples autochtones, et garantir l'inclusion de leurs besoins et priorités dans les plans et initiatives les concernant, parallèlement à l'allocation de ressources suffisantes;
- Appuyer les peuples autochtones pour qu'ils cartographient ou sécurisent autrement leurs territoires, et faciliter les processus qui garantissent la sécurité foncière pour tous les écosystèmes des peuples autochtones, y compris les pasteurs, chasseurs-cueilleurs et autres communautés marginalisées;
- Veiller à la reconnaissance et l'inclusion des peuples autochtones dans la planification, l'exécution, le suivi et l'examen des plans nationaux au titre des Objectifs de développement durable, avec des indicateurs pertinents sur le plan culturel et une ventilation des données concernant les peuples autochtones, pour atteindre l'objectif du Programme 2030 de ne laisser personne de côté;
- Générer des ressources financières, avec l'assistance du FIDA le cas échéant, pour appuyer les institutions gouvernementales pertinentes ayant compétence pour les questions relatives aux peuples autochtones, afin qu'elles puissent mettre en œuvre des politiques et des programmes d'autonomisation des peuples autochtones.

En tant que peuples autochtones, nous nous engageons à:

- Établir et renforcer nos réseaux de peuples autochtones pour parler d'une seule voix et nous engager de façon constructive avec les gouvernements, les partenaires du développement et d'autres organisations à tous les niveaux pour appuyer la reconnaissance des droits des peuples autochtones, y compris le droit à notre développement autodéterminé;
- Participer activement à la concertation sur les politiques, sensibiliser davantage et poursuivre le plaidoyer en faveur de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'autonomisation des peuples autochtones – y compris les femmes et les jeunes – à tous les niveaux.